

Pôle des Services Aliénor

En 2023, le futur Quartier d'Affaires du Grand Périgueux accueillera le Pôle des Services Aliénor: des services publics regroupés en un même lieu.

Mettre les services au coeur des transports

Le siège de la Communauté d'agglomération va être déplacé au cœur du Quartier d'Affaires du Grand Périgueux au sein d'un nouveau Pôle Aliénor.

L'objectif est que les services du Grand Périgueux soient regroupés avec d'autres services publics intercommunaux et associatifs en un même lieu et dans le même bâtiment.

A proximité de la gare de Périgueux et du Pôle d'Echanges Multimodal, ce Pôle de services mutualisé bénéficiera d'un accès très facilité.

L'Etat a souhaité installer l'Hôtel de Police en lieu et place du bâtiment occupé actuellement par le siège du Grand Périgueux. L'emplacement a été choisi pour sa proximité avec les pompiers et la gendarmerie mais également de l'échangeur autoroutier avec l'A89.

Regroupement de services publics

Le nouveau Pôle des Services Aliénor accueillera :

- › Les services du Grand Périgueux
- › Des entités dépendantes de la Communauté d'Agglomération : Centre intercommunal d'Action Sociale (CIAS), Office de Tourisme, Maison de l'emploi, Péribus, etc
- › Des organismes tiers comme la Plate-forme Territoriale d'Appui (PTA 24) comprenant le Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD), la Mission d'accueil et d'information des associations (MAIA), compte tenu des coopérations intenses avec le satellite CIAS
- › L'association CASSIOPEA dont les 3 services (téléassistance, écoute des victimes ou témoins de maltraitance, prévention seniors) nécessitent une collaboration étroite avec la PTA
- › Un pôle pour la transition numérique des entreprises, provisoirement intitulé Digital Valley
- › Des bureaux pour les agents de la Région Nouvelle-Aquitaine



La surface utile du Pôle de Services Aliénor est de 7990 m²

Un bâtiment responsable

Le projet fait l'objet d'une démarche E+/C- : à la livraison, le bâtiment respectera à la fois une performance énergétique (niveau E3) et une performance carbone (niveau C1).



Le niveau C1 fait référence à un niveau bas carbone. Une matière est dite « bas carbone » lorsque ses émissions de carbone sur l'intégralité du cycle, de la construction à la déconstruction, en passant par l'exploitation, sont réduites.

La toiture, par exemple, accueillera une installation photovoltaïque. Celle-ci produira plus de 70 KVA d'électricité, partiellement auto-consommée.

La récupération des eaux de pluies est aussi prévue pour arroser le patio et la toiture végétalisée.



Un espace urbain de biodiversité est aussi créé derrière le pôle Aliénor.



La construction d'Aliénor

Le calendrier

- › Décembre 2020 : le dépôt du permis de construire
- › Septembre 2021 : le démarrage des travaux
- › Fin 2022 : la livraison du Pôle Aliénor
- › Début 2023 : les aménagements intérieurs

Le coût total du projet

Le coût du Pôle Aliénor se chiffre à 17 150 000€ dont 12 288 000€ pour la construction du bâtiment

Le projet bénéficie de financement de :

- › L'Etat
- › La Région Nouvelle Aquitaine
- › Le Conseil départemental de la Dordogne



1 boulevard Lakanal - BP 70171
24019 PÉRIGUEUX Cedex

05 53 35 86 00

› CONTACT